

# L'Afrique condamne Habré, un des siens

• Les Chambres africaines extraordinaires ont condamné lundi Hissène Habré à la perpétuité.

• L'ex-dictateur tchadien est coupable de crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

• Le procès au Sénégal avait été ordonné par l'Union africaine.

## Comment le procès au Sénégal d'un Tchadien a-t-il été possible ?

Analyse Marie-France Cros

**L**es chambres africaines extraordinaires, siégeant à Dakar, ont condamné lundi à la prison à perpétuité, pour crimes contre l'humanité, l'ex-dictateur tchadien Hissène Habré, au pouvoir de 1982 à 1990. Qu'il ait fallu vingt-six ans pour le juger dit assez combien l'entreprise fut difficile. La voici victorieuse. Des éléments particuliers ont permis ce succès, dont nous retiendrons les principaux.

**1** La trouvaille de Reed Brody. Cet avocat américain de 62 ans, ancien substitut du procureur de New York, aujourd'hui conseiller juridique et porte-parole de Human Rights Watch (HRW) surnommé "le chasseur de dictateurs", a retrouvé à "la Piscine" – ancien établissement de bain transformé en centre de torture par le régime Habré – à N'Djaména des monceaux d'archives abandonnées depuis la chute de celui-ci. Y compris des documents montrant que le dictateur avait ordonné personnellement des tortures et des mises à mort de détenus.

L'expérience et l'opiniâtreté de l'Américain et de l'ONG dont il est le porte-parole ont été précieuses pour encourager les victimes à ne pas abandonner devant la multiplicité des obstacles élevés par l'ancien dictateur pour échapper à la justice, notamment grâce à la fortune qu'il avait volée au Tchad et qui lui a permis de s'assurer des complaisances haut placées au Sénégal, où il vivait confortablement, entouré de l'estime de ses voisins.

**2** Le courage de certaines de ses victimes. Si les poursuites contre Habré résultent d'une action collective en justice, certaines de ses victimes ont montré plus de volonté que d'autres, résignées, à ce que justice soit faite.

Parmi celles-ci, on peut citer Souleymane Guengueng, un fonctionnaire tchadien arrêté en 1988, qui a vu des dizaines de ses codétenus mourir de torture, de faim (les détenus en étaient réduits à manger des rats) ou d'absence de soins. Il lance des cercles de prière chrétienne tandis qu'un codétenu crée la même chose pour les musulmans, donnant à tous un peu plus de force pour résister. M. Guengueng s'était juré, s'il en sortait vivant, de se battre pour que justice soit faite. Et il a tenu promesse en organisant les victimes, en recueillant leurs témoignages et en les envoyant à Reed Brody.

L'avocate tchadienne Jacqueline Moudeina est un autre de ces citoyens courageux sans qui l'arrêt des juges de Dakar n'aurait sans doute pu être possible. Elle fut victime d'un attentat à la grenade en 2001, perpétré par un complice d'Hissène Habré, pour avoir été la première avocate à oser déposer plainte contre le dictateur.

Clément Abaifouta, surnommé "le Fossoyeur", détenu lui aussi, était forcé d'enterrer ses codétenus. Il avait été arrêté en 1985, lorsqu'il était étudiant, pour avoir bénéficié d'une bourse d'études d'un parti d'opposition. C'est lui, rappelle HRW, qui a repris la direction de l'association de victimes lorsque Souleymane Guengueng avait été contraint

de s'exiler en raison de menaces, sous le régime Idriss Déby (ancien collaborateur d'Habré qui le renversa en 1990; toujours au pouvoir aujourd'hui).

**3** La justice belge. Au nom de la compétence universelle, la justice belge avait accepté la plainte de citoyens belges d'origine tchadienne. Son insistance à exiger du Sénégal l'extradition d'Hissène Habré ou son jugement sur place a joué un rôle important dans la décision de l'Union africaine (UA) de faire juger l'ancien dictateur tchadien par un pays du continent plutôt que par des Européens.

**4** L'arrivée au pouvoir, au Sénégal, du président Macky Sall. Succédant en 2012 à douze années de présidence Abdoulaye Wade, le nouveau chef d'Etat a mis fin à la multiplication d'entraves à la tenue d'un procès contre Hissène Habré par la justice sénégalaise.

La première plainte contre le Tchadien avait été déposée par un groupe de victimes en 2000 (dix ans après la chute du dictateur), l'année de l'arrivée au pouvoir d'Abdoulaye Wade. Ce dernier eut pour ministre de la Justice... un ancien avocat du dictateur déchu, accusé par des ONG de défense des droits de l'homme d'avoir œuvré à empêcher les poursuites judiciaires au Sénégal.

La mise en place à Dakar des Chambres africaines extraordinaires, qui viennent de juger Hissène Habré, n'intervient qu'à partir de 2012 – et après la décision de la Cour internationale de Justice de La Haye, saisie par la Belgique, sommant le gouvernement sénégalais de juger "sans délai" l'ex-dictateur.

## Hissène Habré en bref

**1942:** Naissance à Faya-Largeau (nord du Tchad). L'intelligence du jeune garçon, élevé en milieu nomade, est repérée par ses maîtres.

**1960:** Indépendance du Tchad.

**1963-1971:** Devenu sous-préfet, Habré étudie en France, notamment le droit et les sciences politiques.

**1974:** Rejoint, puis dirige, le Front de libération nationale du Tchad. Fonde avec Goukouni Weddeye le conseil des Forces armées du Nord.

**Août 1978-mars 1979:** Premier ministre du président Melloun, puis ministre de la Défense de Weddeye, président du Gouvernement d'union nationale créé en 1979.

**1979-1980:** Opposé au Libyen Kadhafi, allié de Weddeye, il rompt avec ce dernier, déclenchant une guerre civile dans la capitale N'Djamena. Fuite.

**1980-1982:** Mène la rébellion depuis l'est. Prend le pouvoir.

**1982-1990:** Devient président, avec l'appui de la France et des Etats-Unis, en raison de son opposition à Kadhafi. Terrible répression contre les opposants

ou supposés tels. Au moins 40 000 personnes tuées.

**Décembre 1990:** Renversé par l'actuel président, Idriss Deby, Habré s'exile au Sénégal.

**2000:** Première plainte contre Habré, déposée par des victimes.

**2005:** Mandat d'arrêt international lancé par la Belgique (lire ci-contre).

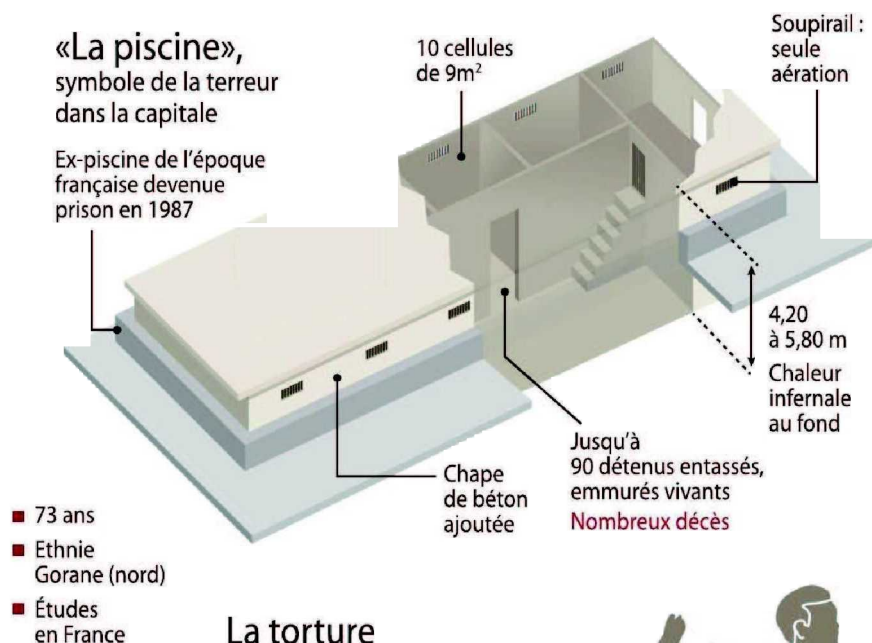
**2013:** Arrêté et inculpé à Dakar.

**20 juillet 2015:** Ouverture du procès.

**30 mai 2016:** Reconnu coupable de crimes contre l'humanité.

## Les chambres africaines extraordinaires ont condamné lundi à la prison à perpétuité l'ex-dictateur tchadien Hissène Habré.

### Les tortures du régime d'Hissène Habré



### La torture

Une technique spécifique : «l'arbatachar». Provoque difformités et paralysie des membres



Source : AFP

© AFP

## Le rôle essentiel joué par la Belgique

**C'**est grâce à sa loi de compétence universelle que la Belgique est mêlée au procès contre Hissène Habré. Cette loi de 1993 permettait de poursuivre des crimes contre l'humanité (et de génocide à partir de 1999) commis par des étrangers dans des pays étrangers. L'afflux de dossiers et des pressions internationales à la suite d'une plainte contre l'Israélien Ariel Sharon poussa les autorités belges à revenir en arrière, à la grande déception des organisations de défense des droits de l'homme.

Depuis 2003, pour que de telles poursuites soient engagées, il faut un lien avec la Belgique. Après que les victimes d'Habré ont été déboutées par la justice sénégalaise, en 2000, trois d'entre elles ayant acquis la nationalité belge par naturalisation se tournent vers la justice belge.

### Le juge Daniel Fransen

L'instruction contre l'ex-dictateur tchadien est confiée au juge Daniel Fransen; il mènera plusieurs commissions rogatoires au Tchad, non sans

difficultés, la Belgique n'ayant pas d'ambassade dans ce pays. Selon "Le Monde", M. Fransen souhaitait préserver le secret de l'instruction a "contourné" l'ambassade de France à N'Djamena, "craignant que le poids des amitiés françaises avec l'ex-dictateur tchadien puisse ralentir le dossier".

En 2005, Daniel Fransen lance un mandat d'arrêt international contre l'ancien chef d'Etat africain. Interpellé, Habré est rapidement relâché. A partir de ce moment, la justice belge multipliera les pressions pour pousser Dakar, décidément très lymphatique sur ce dossier, à extraditer Habré vers Bruxelles ou à le juger.

En 2006, l'Union africaine demande au Sénégal de juger le Tchadien "au nom de l'Afrique" et négocie avec l'Union européenne un co-financement du procès. Le président sénégalais Abdoulaye Wade réclame alors... 65 millions d'euros pour juger Habré.

En 2010, la Belgique porte l'affaire devant la Cour internationale de Justice à La Haye. Le 20 juillet 2012, celle-ci ordonne au Sénégal de le juger.

**MFC**